



SYNDICAT DES RIVIERES DES TERRITOIRES DE CHALARONNE

COMPTE RENDU

COMITE SYNDICAL DU 04 JUIN 2014

A la Salle des Fêtes de Saint Etienne sur Chalaronne à 20 h 30

L'an deux mille quatorze, le 04 juin, le Comité syndical réuni à Saint Etienne sur Chalaronne, après convocation légale en date du 22 mai 2014, sous la présidence de Madame Sandrine MERAND, Présidente.

Etaient présents : Noël TEPPE, Christian ODDON, Ségolène BOYER, Michel GADIOLET, Annelise MONCEAU, Jean-Pierre BONNAT, Fabienne BAS-DESFARGES, Lucette LEVERT, Georges -Laurent HYVERNAT, Martial TRINQUE, Jean-Michel LUX, Roger RIBOLLET, Jacques VERT, Daniel MICHEL, Anne-Marie BOUCHY, Gilles DUBOST, Eliane ROGNARD, Jean-Pierre CHAMPION, Michel BOISSON, Olivier COQUARD, Romain COTTEY, Bernard JARAVEL, Jean-Marie GIRARD, Marc TATON, Patrick BOURGEOIS, Edouard BREVET, Sandrine MERAND, Pierrick VERNAY, Serge ROUSSET, Pierre PETIOT, Maurice VOISIN, Frédéric ORGERET, Carmen MENA, Rodolphe POMEREL.

Etaient également présents : Delphine BOUILLOUX, Karyl THEVENIN, Laure LANTELME, Nathalie DEHAVANNE, Rémi GUILLOT, Marie-Monique THIVOLLE, Muriel LUGA-GIRAUD, Serge VARVIER, Dominique ALGA, Michel POMEL, Christine GONNU, Jean-Claude DESCHIZEAUX, Alice PROST (chargée de mission du syndicat), Yannick BOISSIEUX (animateur du syndicat), Pierre PEYRARD (chargé de mission du syndicat), Maxime BEAUJOUAN (technicien de rivière du syndicat), Véronique GELIN (secrétaire, comptable).

Etaient excusés : Jean-Marc DUBOST, Guy MARQUETOUX, Jean-Michel SALVADORI, Christophe PREVALLET, Marie-Noëlle PERRIER, Bernard GUILLEMAUD, Marie-Christine LANET, Roger POIZAT, Michel AUBRUN, Laurent CHOLLET.

Monsieur Noël TEPPE est nommé secrétaire de séance.

Madame Sandrine MERAND fait procéder à l'appel des membres. Le quorum étant atteint, la Présidente ouvre la séance. Elle remercie les membres de leur présence et laisse la parole à Monsieur Serge VARVIER, maire de Saint Etienne sur Chalaronne afin qu'il présente sa commune.

Début de la réunion : 20 h 45

1 – VALIDATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER COMITÉ SYNDICAL

Le compte rendu du Comité Syndical du 07 mai 2014 a été joint à la convocation du comité syndical du 04 juin 2014. Celui-ci doit être soumis à l'approbation du comité.

Madame MERAND demande à l'assemblée ses remarques concernant le dernier compte rendu.

Aucune observation n'étant faite, le compte rendu du comité syndical du 07 mai 2014 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2 – POINT SUR LE FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

Sandrine MERAND précise quelques règles de fonctionnement du syndicat à savoir :

Le bureau se réunit le 2^{ème} mercredi de chaque mois dans les locaux du syndicat à Châtillon/Charonne.

Le comité syndical se réunit en moyenne 3 à 4 fois par an, à la place des réunions de bureau sur une commune du territoire.

Elle rappelle les dates des comités syndicaux qui ont déjà eu lieu, à savoir :

- 15 janvier 2014 : Débat d'orientation budgétaire
- 27 février 2014 : Vote des comptes administratifs et de gestion 2013, affectation du résultat 2013, vote du budget 2014 et des participations des membres

Sandrine MERAND rappelle que le contrat de rivière se termine en **février 2015** ce qui implique que les derniers dossiers de demande de subventions auprès de la région Rhône Alpes doivent être déposés avant le 8/08/2014.

Ces dossiers concernent :

- les postes de Yannick et d'Alice pour la période du 1/01/2015 au 1/01/2016
- les dernières actions prévues au contrat de rivière, d'ici là, les actions devront être précisées, une enveloppe prévisionnelle de travaux ou d'étude définie;
- les études techniques et de bilan du contrat de rivière à conduire, ce qui implique de définir rapidement la nature du bilan à conduire afin d'élaborer les cahiers des charges et préciser les montants prévisionnels.

En parallèle, de nouvelles contraintes fortes en termes de calendrier sont apparues en ce début d'année 2014, en lien avec la nouvelle politique agricole commune (PAC) de l'Europe.

L'Europe propose de nouveaux outils à visées environnementales : les MAEC (Mesures Agri Environnementales et Climatiques) en remplacement des MAET (Mesures Agri Environnementales et Territorialisées). De la même manière qu'en 2010, le syndicat pourrait être animateur de ces MAEC. Une première programmation est prévue par la Région en 2015, pour cela les dossiers doivent être déposés avant le 1/09/2014. Le calendrier est là aussi très serré. Avant toute chose, un contact sera pris avec la Chambre d'Agriculture (CA01) pour connaître son positionnement sur ces questions. Un groupe de travail du syndicat devra également rapidement se réunir pour faire le bilan des MAET, et sonder les participants quant à l'opportunité de se lancer dans les MAEC.

Sandrine MERAND précise aussi qu'un projet FEADER est en cours de montage par le CDDRA Avenir Dombes Saône. Ce dernier est un projet regroupant différentes actions, portées par différentes maîtrises d'ouvrage et ouvrant droit à 60% de subventions européennes en moyenne. Pour le syndicat, cela pourrait être un bon moyen de prendre le relais de la Région Rhône Alpes et de l'Agence de l'eau RMC sur le financement des travaux de restauration des fossés des étangs de la Dombes notamment. Le CDDRA vient de constituer des groupes de travail en vue du dépôt de son dossier début octobre 2014. Le syndicat a été invité à participer à ces groupes de travail et pourrait proposer des actions à inscrire.

Alice présente ensuite les actions en cours :

- construction de la rivière de contournement sur le moulin Crozet : les travaux ont bien avancé, la rivière de contournement a été créée. Ils ont dû être interrompus à cause de la reproduction de certaines espèces de poissons. Le chantier reprendra fin juin début juillet pour la pose de la passerelle, la création du seuil de fond dans la Calonne et les finitions.

- Travaux de restauration des berges de la Chalaronne et dévoiement de la canalisation d'eaux usées près de Carrefour Market à Chatillon : l'appel d'offre pour le marché de travaux est en cours jusqu'au 27 juin
- Aire de lavage : cette action regroupe des communes et des exploitants. Les travaux de réseaux ont débuté. La construction commencera au mois de juillet.
- Zones humides de Saint Etienne sur Chalaronne : cette action consiste à aménager des seuils en enrochement et à la réouverture d'un bras mort ainsi que son curage, dans le respect des milieux aquatiques. Les travaux auront lieu mi-juin.
- Seuil des Charmes sur la commune de Guéreins : rédaction d'un cahier des charges pour l'étude des solutions de gestion du seuil des Charmes. Ce seuil fait partie de ceux identifié par l'état comme prioritaire par rapport au SDAGE ;
- Restauration et création de mares et abreuvoirs : la 1^{ère} tranche de travaux devrait avoir lieu à l'automne prochain.
- Plantation de haies : cette action permet de lutter contre les pollutions diffuses et l'érosion des sols. Les projets retenus doivent impérativement répondre aux objectifs. Sur la tranche prévue cet automne, il sera planté environ 4 kms de haies. La poursuite de cette action pour 2015 reste à déterminer.
- Plantation ripisylve et invasives : les programmes de plantations de ripisylve et de lutte contre les espèces invasives se poursuivront pour les années 2014-2015 et 2015-2016.
- Plans de désherbage communaux : vu le timing un courrier aux communes a été fait pour connaître les plus intéressées par ce travail. Alice précise que d'ici 2018, ces produits seront interdits d'utilisation sauf dans les cimetières. Il faudra que les communes changent de pratiques ou de techniques de désherbage. La demande risque d'être plus grande.

3 – CRÉATION ET CONSTITUTION DES COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

Sandrine Merand rappelle que l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le conseil municipal et par extension le comité syndical peut former, au cours de chaque séance de son conseil, des commissions chargées d'étudier des questions particulières.

Le bureau propose la création de 5 commissions et 2 groupes de travail tels que précisés ci-dessous. Aujourd'hui le rythme des réunions, les horaires et le jour ne sont pas fixés. Le fonctionnement de chacune des commissions sera défini par ses membres.

Commissions	Groupes de travail
<i>Regroupent uniquement des élus du SRTC</i>	<i>Regroupent des élus du SRTC et des personnes extérieures</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Bilan et stratégie 	<ul style="list-style-type: none"> • Contrat de rivière – bilan et stratégie
<ul style="list-style-type: none"> • Communication 	<ul style="list-style-type: none"> • Agriculture et territoires
<ul style="list-style-type: none"> • Inondation, ruissellement et gestion des eaux pluviales 	
<ul style="list-style-type: none"> • Appel d'offre 	
<ul style="list-style-type: none"> • Finances, programmation et évolution statutaire 	

Rôles de chacune des commissions

- **Commission finances** : valide les orientations budgétaires : Débat d'orientation budgétaire (DOB), budget, Décision Modificative (DM), et oriente les choix budgétaires et de programmation ; travaille sur l'évolution des statuts.
- **Commission communication** : propose la réalisation de nouveaux outils de communication. Participe à l'élaboration des outils : rédaction, choix de la mise en page et de la charte graphique, choix du contenu.

- **Commission inondation, ruissellement, et gestion des eaux pluviales** : propose les orientations et les actions à mener en matière de gestion des inondations, du ruissellement et des eaux pluviales.
- **Commission appel d'offre** : commission d'attribution des appels d'offre passés en procédure formalisée. Sa structuration et son fonctionnement sont fixés par l'article 22 du CMP. Elle doit être constituée de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, plus la Présidente.
- **Commission bilan et stratégie**: commission chargée de travailler sur la nature du bilan à conduire en vue d'élaborer rapidement un nouveau programme d'actions. Propose les différentes études bilan et prospectives à mener. Définit les enjeux et les priorités. Elabore une stratégie d'actions sur le long terme.
- **Groupe de travail Agriculture et Territoires** : Elle porte une réflexion stratégique et oriente les actions du SRTC en lien avec l'agriculture, les fossés, les étangs et les pollutions diffuses. (MAEC / plans de désherbage / petits aménagements / haies/ nouveau programme sur les fossés...).
- **Groupe de travail contrat de rivière, bilan et stratégie** : comité chargé de suivre les différentes études bilan et prospectives, d'orienter et valider les choix de la commission bilan et stratégie.

Après avoir débattu et délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents

- **APPROUVE** la création des 5 commissions et des 2 groupes de travail comme désignés ci-dessus
- **DONNE** tout pouvoir à Madame la Présidente pour la mise en œuvre de cette décision.

Personnes inscrites aux différentes commissions et groupes de travail :

Commission et groupe de travail Bilan et stratégie :

M. Lux (Francheleins) ; M. Boisson (Montceaux) ; M. Petiot (Thoissey) ; M. Brevet (St Etienne/Ch) ; M. Dubost G. (Lapeyrouse) ; Mme Mérand (CC Val de Saône Chalaronne) ; Mme Gonnu (Conseillère Générale).

Une première réunion des groupes de travail Bilan et stratégie et Agriculture et territoires est prévue le lundi 23 juin (si vous souhaitez y participer merci de prendre contact avec le secrétariat du SRTC).

Commission communication :

Mme Bouchy (CC Val de Saône Chalaronne) ; M. Trinque (Dompiere/Ch) ; M. Champion (CC Val de Saône Chalaronne) ; Mme Mérand (CC Val de Saône Chalaronne).

Commission Inondation, ruissellement, et gestion des eaux pluviales :

M. Brevet (St Etienne/Ch) ; M. Michel (Guéreins), M. Boisson (Montceaux) ; M. Petiot (Thoissey) ; M. Bourgeois (CC Val de Saône Chalaronne) ; M. Cottey (CC Val de Saône Chalaronne) ; M. Taton (St Didier/Ch) ; M. Guillemaud (Villars-les-Dombes) ; Mme Mérand (CC Val de Saône Chalaronne).

Commission d'appel d'offres : la composition de cette commission a été fixée par délibération, il n'est plus possible d'en faire partie, le nombre de siège étant fixé par le CGCT.

Membres titulaires : M. Champion (CC Val de Saône Chalaronne) ; Mme Levert (Châtillon/Ch) ; M. Trinque (Dompiere/Ch) ; Mme Bouchy (CC Val de Saône Chalaronne) ; M. Dubost G. (Lapeyrouse) ; Mme Mérand (CC Val de Saône Chalaronne).

Membres suppléants : M. Dubost JM. (Baneins) ; M. Jaravel (Relevant) ; M. Bas-Desfarges (Châtillon/Ch) ; Mme Thivolle (CC Val de Saône Chalaronne) ; M. Pomel (Valeins).

Commission finances, programmation et évolution statutaire :

M. Trinquet (Dompierre/Ch) ; M. Champion (CC Val de Saône Chalaronne) ; M. Petiot (Thoissey) ; Mme Mérand (CC Val de Saône Chalaronne) ; Mme Luga-Giraud (CC Val de Saône Chalaronne) ; M. Aubrun (CC val de Saône Chalaronne).

Groupe de travail Agriculture et territoires :

Dubost G. (Lapeyrouse) ; Guillemaud (Villars-les-Dombes) ; M. Rousset (Sandrans) ; M. Orgeret (Valeins) ; M. Vernay (St Trivier/Moignans) ; M. Dubost JM. (Baneins) ; Mme Mérand (CC Val de Saône Chalaronne) ; M. Montrade (Châtillon/Ch).

4 – INDEMNITES DE LA PRESIDENTE

Sandrine MERAND rappelle que conformément au décret n° 2004-615 du 25 juin 2004 publié au Journal Officiel du 29 juin 2004 pris en application de la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, et aux articles L. 5211-12 et R. 5212-1 du CGCT, Madame la Présidente peut prétendre à une indemnité de fonction.

Le décret d'application de la loi de démocratie de proximité prévoit dans son article 9 que « les indemnités maximales votées par les organes délibérants des syndicats mixtes associant exclusivement des communes, des établissements publics de coopération intercommunale, des départements et des régions pour l'exercice effectif des fonctions de président sont déterminées en appliquant un pourcentage au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ».

Le Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne est considéré comme une collectivité de 20 000 à 49 999 habitants. Selon le barème fixé par le décret, l'indemnité maximale qui peut être accordée à la Présidente représente 25.59% de l'indice 1015.

Afin que le temps consacré par Madame la Présidente au Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne soit reconnu, il est proposé qu'une indemnité financière correspondant à 25.59 % de l'indice 1015 lui soit versée et ce rétroactivement au jour de sa prise de fonction.

Après avoir débattu et délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents

FIXE les indemnités de la Présidente à 25.59% du montant du traitement brut correspondant à l'indice brut 1015 de l'échelle indiciaire, et ce rétroactivement au jour de sa prise de fonction.

PRECISE que la revalorisation de ces indemnités sera indexée sur celle du traitement des fonctionnaires

DONNE tout pouvoir à Madame la Présidente pour la mise en œuvre de cette décision.

L'assemblée n'a pas de questions.

5 – INDEMNITES DU PREMIER VICE-PRESIDENT

De même Sandrine MERAND explique que lors du dernier mandat aucun élu n'était référent en cas d'indisponibilité de la Présidente. Lors du dernier comité syndical, il a été approuvé de déléguer certaines fonctions au 1^{er} Vice-Président Monsieur TRINQUE. Afin que le temps consacré par Monsieur le Vice-Président pour exercer ses délégations de fonctions soit reconnu, il est proposé qu'une indemnité financière correspondant à 10.24 % de l'indice 1015 lui soit versée, et ce rétroactivement au jour de sa prise de fonction.

Après avoir débattu et délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents

FIXE les indemnités du 1^{er} Vice-Président à 10.24% du montant du traitement brut correspondant à l'indice brut 1015 de l'échelle indiciaire, et ce rétroactivement au jour de sa prise de fonction.

PRECISE que la revalorisation de ces indemnités sera indexée sur celle du traitement des fonctionnaires

DONNE tout pouvoir à Madame la Présidente pour la mise en œuvre de cette décision de procéder, dans les limites des montants inscrits au budgets, au montage des plans de financement des actions

prévues et au vote des demandes de subventions auprès des organismes publiques et autres partenaires du Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne , et nécessaire à leur engagement.

Monsieur Orgeret souhaiterait savoir à quels montants correspondent les indemnités votées.

Alice précise que pour la Présidente l'indemnité votée correspond à 972.80€ brut et pour le 1^{er} Vice-Président cela correspond à 389.27€ brut.

6 – JOURNEE DE DECOUVERTE DU TERRITOIRE DU 28 JUIN 2014

Alice précise qu'un préprogramme a déjà été envoyé. Les inscriptions devront parvenir au SRTC avant le 14 juin. Cette visite est ouverte à tous les élus des communes et communauté de communes. Elle présente les différentes étapes de cette journée :

- Rendez-vous à St-Trivier-sur-Moignans à 8h30
- Visite des travaux de diversification du lit de la Chalaronne à Villars-les-Dombes au stade
- Visite des travaux de restauration des fossés de la Dombes avec un exemple à Villars-les-Dombes
- Présentation des travaux de création d'une rivière de contournement du seuil Crozet sur la Calonne à Montceaux
- Déjeuner au Restaurant du Pont à St Didier-sur- Chalaronne (Menu à 25 €)
- Présentation des travaux d'automatisation du barrage de Tallard (St –Etienne-sur - Chalaronne)
- Présentation des travaux d'entretien des boisements de berge, de plantation et de lutte contre la renouée du Japon (Moulin des Payes, Châtillon/Chalaronne)
- Retour à Saint-Trivier-sur-Moignans vers 17h15

L'assemblée n'a pas de questions.

7 – QUESTIONS DIVERSES

Sandrine Merand informe l'assemblée de la démission de Monsieur LODATO au sein du syndicat et du bureau. Elle le remercie pour son engagement et le travail effectué lors de ces différents mandats. Elle précise qu'une élection complémentaire devra avoir lieu lors du prochain comité syndical afin de le remplacer au sein du bureau.

Monsieur Jean-Pierre BONNAT, délégué de la commune de Chaneins demande pourquoi la société de pêche locale limite la délivrance des permis de pêche. Il déplore le fait que des personnes extérieures à la commune puissent avoir un permis au détriment des habitants de Chaneins.

Alice répond que seule la société de pêche est décisionnaire sur ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, Sandrine Merand lève la séance. Monsieur Varvier invite les membres du comité syndical à prendre le verre de l'amitié.

La séance est levée à 21h40.

La Présidente,
Sandrine MERAND

